

	THEMATIQUE	NIVEAU D'ENJEU	ELEMENTS OU HABITATS CONCERNES	PRESCRIPTIONS	MESURES COMPENSATOIRES SI IMPACT
	ELEMENTS D'OCCUPATION DU SOL / HABITATS	Enjeux très forts	<ul style="list-style-type: none"> <li>Habitats à enjeux floristiques ou faunistiques</li> <li>Habitats humides</li> <li>Habitats aquatiques (plans d'eau)</li> </ul>	<i>Protection stricte, sauf cas très exceptionnels et justifiés</i>	<i>Réhabilitation de milieu équivalents</i>
		Enjeux forts	<ul style="list-style-type: none"> <li>Boisements de feuillus – boisements récents</li> <li>Friches ligneuses</li> <li>Prairies permanentes (RPG)</li> <li>Prés vergers - Vergers</li> </ul>	<i>Conservation totale, sauf cas exceptionnels et justifiés</i>	<i>Reconstitution de la surface détruite en surface ou en linéaire, en recherchant une fonctionnalité de corridor écologique</i>
		Enjeux moyens à faibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cultures – Prairies non permanentes</li> <li>Boisements de conifères – Peupleraies</li> <li>Terrains d'agrément - Jardins</li> <li>Zones de dépôts</li> <li>Zones bâties</li> </ul>	<i>Pas de prescriptions particulières</i>	/
STRUCTURE BOCAGERE		Enjeux très forts (enjeux avérés à ce stade des études)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Haies d'intérêt hydraulique avec ou sans intérêt biologique notable</li> <li>Haies d'intérêt biologique avéré</li> <li>Haies à potentialités biologiques très fortes, sans intérêt hydraulique</li> <li>Arbres remarquables</li> </ul>	<i>A conserver au minimum à 90%, avec justification des éventuelles suppressions</i>	<i>Reconstitution du linéaire détruit à 200% à fonction équivalente pour les haies d'intérêt hydraulique et à type d'habitat équivalent pour les autres haies</i>
		Enjeux forts (potentialités biologiques fortes)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Haies formant des corridors en lien avec les haies à enjeux avérés</li> <li>Haies arborées denses</li> <li>Alignements d'arbres de bonne qualité</li> <li>Arbres isolés</li> </ul>	<i>A conserver à 90%</i>	<i>Reconstitution du linéaire détruit à 200% en recherchant une fonctionnalité hydraulique ou de corridor écologique</i>
		Enjeux moyens (potentialités biologiques moyennes)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Haies arborées peu denses.</li> <li>Haies arbustives ou buissonnantes denses</li> <li>Alignements d'arbres de moyenne qualité.</li> </ul>	<i>A conserver à 80%</i>	<i>Reconstitution du linéaire détruit à 150% en recherchant une fonctionnalité hydraulique ou de corridor écologique</i>
		Enjeux faibles (potentialités biologiques faibles)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Haies buissonnantes et arbustives peu denses.</li> <li>Haies horticoles</li> <li>Plantations récentes</li> <li>Talus seuls, sans intérêt hydraulique</li> <li>Alignements de peupliers.</li> <li>Peupliers - Conifères isolés.</li> </ul>	<i>A conserver à 80%</i>	<i>Reconstitution du linéaire détruit à 100% en recherchant une fonctionnalité hydraulique ou de corridor écologique</i>
	FAUNE-FLORE BIODIVERSITE	Pour tous les habitats	<i>Réalisation d'une expertise au niveau et autour de l'ensemble des sites faisant l'objet de travaux, permettant de définir les habitats à enjeux avérés</i>		<i>Reconstitution des habitats détruits à équivalence écologique</i>

THEMATIQUE	NIVEAU D'ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	ELEMENTS OU HABITATS CONCERNES	PRESCRIPTIONS	MESURES COMPENSATOIRES SI IMPACT
HYDRAULIQUE	Enjeux très forts	▪ Cours d'eau définis par les services de l'Etat	<i>Pas de travaux ou travaux justifiés et argumentés, dans le respect de la loi sur l'eau et des dispositions du SDAGE et des SAGE Création d'ouvrage possible dans le respect de la continuité écologique</i>	
		▪ Zones humides	<i>Pas de travaux ou travaux justifiés et argumentés, Réalisation d'un diagnostic réglementaire des zones humides sur les zones de réalisation de travaux</i>	Compensation par une restauration de milieux humides à fonctionnalités au moins équivalentes dans le respect de la loi sur l'eau, du SDAGE et des SAGE
		▪ Plans d'eau	<i>Préservation dans leur contexte – Pas de travaux, sauf cas exceptionnels et justifiés, avec expertise préalable</i>	Création ou réhabilitation de mares
	Enjeux forts	▪ Cours d'eau indéterminés ▪ Fossés ▪ Ecoulements naturels ▪ Ruptures de pentes	<i>Travaux possibles sous réserve qu'ils n'aient pas d'incidences hydrauliques, tant quantitatives que qualitatives, ainsi que sur les zones humides et les haies</i>	
	Enjeux moyens	▪ Puits ▪ Sources	<i>A prendre en compte dans le projet</i>	
DISPOSITIFS DE PROTECTION ET ELEMENTS DE CULTURELS	Protection de la biodiversité	▪ Sites Natura 2000 ▪ ZNIEFF	<i>Protection stricte, pas de travaux sauf cas particuliers dûment justifiés</i>	
	Protection du patrimoine	▪ Monuments historiques protégés	<i>Consultation du service compétent si travaux dans le périmètre de protection</i>	
		▪ Sites archéologiques	<i>Consultation du service compétent si travaux dans les zonages d'archéologie</i>	
	Eléments de petit patrimoine et culturels	▪ Sentiers de randonnée	<i>Préservation avec leur végétation de bordure Report possible sur des chemins de nature au moins équivalente Adaptation possible pour assurer la continuité au niveau du projet routier</i>	Création d'un réseau de substitution de nature au moins équivalente
▪ Eléments de patrimoine : calvaires, stèle...		<i>Préservation dans leur contexte</i>		